



Arriéré de pension que puis je faire

Par **toutoune2612**, le **12/05/2016** à **19:01**

Bonsoir ,

Je suis séparé du père de ma fille il y à 6ans .Après une longue procédure en 2011 le JAF à fixé la résidence de ma fille de 8 ans a cette époque chez son père et je la récupère un wk sur deux ainsi que la moitiés des vacances scolaires et une participation pour la pension de 90E par mois.

Chose que je faisais jusqu'en 2013.

Notre fille se plaignait de n'avoir jamais de bonne affaires chez son père, qui lui avais du mal a la rhabiller correctement.

D'un comme un accord je lui est proposé de rhabillé notre fille un peu tout les mois et de suspendre la pension !

Se dernier étais d'accord, et sachant que j'ai participer au frais dentaires de notre fille et payé la partie que mon ex ne pouvais payer.

Voilà qu'en juin 2015 mon ex ne souhaite plus avoir la garde de notre fille .

C'est dont tout naturellement que j'ai récupéré notre fille à mon domicile .

Sauf que j'ai du refaire appel au JAF pour inversé les rôles,car mrs c'était mis dans un silence , alors qu'a la base nous devions passer par nos avocats respectifs pour inverser la résidence.

Le JAF condamne mrs et fixe la pension alimentaire à 120e par mois et qui prend effet le 1er juillet 2015 .

Nous somme le 10 Mai 2016 et se dernier n'a toujours pas régler de pension .

De plus je lui es envoyé un message pour lui rappeler qu'il étais redevable de la pension alimentaire.

Pas de réponse de sa part.

Et cette semaine j'ai reçus un commandement de payer d'un huissier car mon ex me réclame les arriérés impayés de pension lors ce que nous avons fait l'accord au moment ou il avais la garde de notre fille .

J'ai l'impression que c'est l'hôpital qui se fous de la charité.

J'ai la garde de ma fille , mon ex me réclame ses arriéré au moment ou je le préviens qu'il es redevable de cette pension .

En sachant que se dernier n'a dénié prendre sa fille une seul fois depuis juin 2015 , ni même un coup de téléphone à sa fille , ni pour son anniversaire , ni son pour Noël. J'ai vraiment l'impression qu'il est de mauvaise fois.

Je gère tout les frais de notre fille,et aussi de gérer son état psychologiques .Il à étais ,et, est toujours en conflit avec elle . Que puis je faire?

Comment contester ce qu'il me réclame , sachant qu'il abandonne sa fille?

Je vous remercie par avance de vos réponses
cordialement